



Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 30 rabia II 1433 – 23 mars 2012

155^{ème} année

N° 23

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Assemblée Nationale Constituante

Nomination de conseillers de premier ordre	567
Nomination de conseillers de deuxième ordre	567
Nomination d'un conservateur en chef de bibliothèques ou de documentation	567

Présidence du Gouvernement

Nomination d'un chargé de mission.....	567
Arrêté du chef du gouvernement du 19 mars 2012, portant délégation de signature.	567

Ministère de la Justice

Nomination de chargés de mission.....	568
Nomination du premier président de la cour de cassation	568
Nomination du président de l'instance nationale de la protection des données à caractère personnel	568
Cessation de fonctions de chargés de mission	568

Ministère de la Défense Nationale

Nomination d'un chargé de mission.....	568
--	-----

Ministère de l'Intérieur

Nomination d'un directeur général.....	568
--	-----

Ministère des Affaires Sociales	
Arrêtés du ministre des affaires sociales du 21 mars 2012, portant approbation d'avenants à certaines conventions collectives sectorielles	568
Ministère de la Culture	
Arrêtés du ministre de la culture du 21 mars 2012, portant délégation de signature	569
Ministère de l'Environnement	
Nomination d'un chargé de mission.....	572
Cessation de fonctions d'un chargé de mission	572
Cessation de fonctions d'un chef de cabinet	572

ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE

NOMINATIONS

Par décret n° 2012-92 du 21 mars 2012.

Les conseillers de deuxième ordre de la chambre des députés sous-cités, sont nommés au grade de conseiller de premier ordre de la chambre des députés :

- Madame Monia Belarbi épouse Yaakoub,
- Monsieur Ali Farah,
- Monsieur Nader Mnif,
- Monsieur Moez Ouertani.

Par décret n° 2012-93 du 21 mars 2012.

Les conseillers de troisième ordre de la chambre des députés sous-cités, sont nommés au grade de conseiller de deuxième ordre de la chambre des députés :

- Monsieur Jalel Jabbes,
- Madame Moufida Inoubli épouse Kefi,
- Monsieur Karim Chmili.

Par décret n° 2012-94 du 21 mars 2012.

Monsieur Nizar Athouma, conservateur de bibliothèques ou de documentation, est nommé au grade de conservateur en chef de bibliothèques ou de documentation.

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

NOMINATION

Par décret n° 2012-95 du 21 mars 2012.

Monsieur Lotfi Khaldi, administrateur conseiller, est nommé chargé de mission au cabinet du chef du gouvernement, à compter du 15 janvier 2012.

Arrêté du chef du gouvernement du 19 mars 2012, portant délégation de signature.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu l'arrêté républicain n° 2011-2 du 24 décembre 2011, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2009-2880 du 5 octobre 2009, portant attribution la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur général d'administration centrale à Monsieur Nouri Gharbi,

Vu le décret n° 2011-2496 du 29 décembre 2011, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier – Conformément au paragraphe 2 de l'article 1^{er} du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Nouri Gharbi, directeur général d'administration centrale, est habilité à signer par délégation du chef du gouvernement tous les actes rentrant dans le cadre de ses attributions et concernant la gestion de la deuxième tranche du budget de la présidence du gouvernement à l'exception des textes à caractère réglementaires.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 mars 2012.

Le Chef du Gouvernement

Hamadi Jebali

NOMINATIONS

Par décret n° 2012-96 du 21 mars 2012.

Monsieur Jalloul Chalbi, magistrat de deuxième grade, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la justice, à compter du 1^{er} février 2012.

Par décret n° 2012-97 du 21 mars 2012.

Monsieur Mustapha Yahyaoui est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la justice à compter du 1^{er} février 2012.

Par décret n° 2012-98 du 21 mars 2012.

Monsieur Mohamed fadhel Saihi, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la justice, à compter du 1^{er} février 2012.

Par décret n° 2012-99 du 21 mars 2012.

Monsieur Brahim Mejri, magistrat de troisième grade, est nommé premier président de la cour de cassation, à compter du 8 mars 2012.

Par décret n° 2012-100 du 21 mars 2012.

Monsieur Mokhtar Yahiaoui est désigné président de l'instance nationale de la protection des données à caractère personnel pour une période de trois ans.

CESSATION DE FONCTIONS

Par décret n° 2012-101 du 21 mars 2012.

Il est mis fin à la nomination de Monsieur Mohamed Kadhém Zine El Abidine, magistrat de troisième grade, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de la justice, à compter du 1^{er} février 2012.

Par décret n° 2012-102 du 21 mars 2012.

Il est mis fin à la nomination de Madame Monia Ammar épouse Féki, magistrat de troisième grade, en qualité de chargée de mission au cabinet du ministre de la justice, à compter du 1^{er} février 2012.

Par décret n° 2012-103 du 21 mars 2012.

Il est mis fin à la nomination de Monsieur Abdessalem Dammak, magistrat de troisième grade, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de la justice, à compter du 1^{er} février 2012.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

NOMINATION

Par décret n° 2012-104 du 21 mars 2012.

Monsieur Mohamed Adel Kallala, professeur de l'enseignement supérieur militaire, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la défense nationale.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

NOMINATION

Par décret n° 2012-105 du 21 mars 2012.

Monsieur Ridha Ben Rabeh, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur général des relations extérieures et de coopération internationale au ministère de l'intérieur.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêtés du ministre des affaires sociales du 21 mars 2012, portant approbation d'avenants à certaines conventions collectives sectorielles.

(Les textes sont publiés uniquement en langue arabe).

Arrêté du ministre de la culture du 21 mars 2012, portant délégation de signature.

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, fixant le statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, relatif à l'organisation du ministère de la culture modifié et complété par le décret n° 2003-1819 du 25 août 2003,

Vu le décret n° 2005-1652 du 30 mai 2005, chargeant Monsieur Abdelaziz Zayani, conseiller culturel, des fonctions de directeur général des services communs au ministère de la culture,

Vu le décret n° 2011-4268 du 23 novembre 2011, portant nomination de Monsieur Abdelaziz Zayani, au grade de conseiller culturel général, à compter du 23 novembre 2011,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Abdelaziz Zayani, conseiller culturel général, occupant l'emploi de directeur général des services communs au ministère de la culture, est habilité à signer par délégation du ministre de la culture, tous les documents relevant de ses attributions à l'exclusion des textes à caractère réglementaire, et ce, à compter du 29 décembre 2011.

Art. 2 - Monsieur Abdelaziz Zayani, est autorisé à sous-déléguer sa signature à des fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité dans les conditions fixées à l'article 2 du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 mars 2012.

Le ministre de la culture

Mehdi Mabrouk

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hamadi Jebali

Arrêté du ministre de la culture du 21 mars 2012, portant délégation de signature.

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, fixant le statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, relatif à l'organisation du ministère de la culture modifié et complété par le décret n° 2003-1819 du 25 août 2003,

Vu le décret n° 2006-1110 du 20 avril 2006, chargeant Monsieur Kamel Bchini, conseiller culturel en chef, des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Kamel Bchini, conseiller culturel en chef, occupant l'emploi de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de la culture, est habilité à signer par délégation du ministre de la culture, tous les documents relevant de ses attributions à l'exclusion des textes à caractère réglementaire, et ce, à compter du 29 décembre 2011.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 mars 2012.

Le ministre de la culture

Mehdi Mabrouk

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hamadi Jebali

Arrêté du ministre de la culture du 21 mars 2012, portant délégation de signature.

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, fixant le statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, relatif à l'organisation du ministère de la culture modifié et complété par le décret n° 2003-1819 du 25 août 2003,

Vu le décret n° 2009-419 du 13 Février 2009, chargeant Monsieur Slim Darguechi, administrateur conseiller, des fonctions de sous-directeur des affaires financières à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément au paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975, susvisé, Monsieur Slim Darguechi, administrateur conseiller, occupant l'emploi de sous-directeur des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère de la culture est habilité à signer par délégation du ministre de la culture, tous les documents relevant de ses attributions à l'exclusion des textes à caractère réglementaire, et ce, à compter du 29 décembre 2011.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 21 mars 2012.

Le ministre de la culture
Mehdi Mabrouk

Vu
Le Chef du Gouvernement
Hamadi Jebali

Arrêté du ministre de la culture du 21 mars 2012, portant délégation de signature.

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, fixant le statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, relatif à l'organisation du ministère de la culture modifié et complété par le décret n° 2003-1819 du 25 août 2003,

Vu le décret n° 2010-3240 du 16 décembre 2010, chargeant Monsieur Mohsen Helaoui, conseiller culturel en chef, des fonctions de sous-directeur du matériel à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de la culture, et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Mohsen Helaoui, conseiller culturel en chef, occupant l'emploi de sous-directeur du matériel à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de la culture, est habilité à signer par délégation du ministre de la culture, tous les documents relevant de ses attributions à l'exclusion des textes à caractère réglementaire, et ce, à compter du 29 décembre 2011.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à partir de sa publication au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 mars 2012.

Le ministre de la culture
Mehdi Mabrouk

Vu
Le Chef du Gouvernement
Hamadi Jebali

Arrêté du ministre de la culture du 21 mars 2012, portant délégation de signature.

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, fixant le statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, relatif à l'organisation du ministère de la culture modifié et complété par le décret n° 2003-1819 du 25 août 2003,

Vu le décret n° 2007-2677 du 24 octobre 2007, chargeant Monsieur Ali Msabhia, administrateur conseiller, des fonctions de chef de service des corps particuliers à la sous direction des affaires administratives à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément au paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975, susvisé, Monsieur Ali Msabhia, administrateur conseiller, occupant l'emploi de chef de service des corps particuliers à la sous-direction des affaires administratives à la direction générale des services communs au ministère de la culture est habilité à signer par délégation du ministre de la culture, tous les documents relevant de ses attributions à l'exclusion des textes à caractère réglementaire, et ce, à compter du 29 décembre 2011.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 21 mars 2012.

Le ministre de la culture
Mehdi Mabrouk

Vu
Le Chef du Gouvernement
Hamadi Jebali

Arrêté du ministre de la culture du 21 mars 2012, portant délégation de signature.

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, fixant le statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, relatif à l'organisation du ministère de la culture modifié et complété par le décret n° 2003-1819 du 25 août 2003,

Vu le décret n° 2008-2382 du 18 juin 2008, chargeant Monsieur Riadh Ayari, administrateur, des fonctions de chef de service des corps communs à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 19 avril 2010, portant promotion du Monsieur Riadh Ayari au grade d'administrateur conseiller à partir du 5 mars 2010.

Arrête :

Article premier - Conformément au paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975, susvisé, Monsieur Riadh Ayari, administrateur conseiller, occupant l'emploi de chef de service des corps communs à la sous-direction des affaires administratives à la direction générale des services communs au ministère de la culture est habilité à signer par délégation du ministre de la culture, tous les documents relevant de ses attributions à l'exclusion des textes à caractère réglementaire, et ce, à compter du 29 décembre 2011.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 21 mars 2012.

Le ministre de la culture
Mehdi Mabrouk

Vu
Le Chef du Gouvernement
Hamadi Jebali

NOMINATION

Par décret n° 2012-106 du 21 mars 2012.

Monsieur Adel Megrich, maître assistant de l'enseignement supérieur, est nommé chargé de mission pour occuper l'emploi de chef de cabinet de la ministre de l'environnement, à compter du 1^{er} février 2012.

CESSATION DE FONCTIONS

Par décret n° 2012-107 du 21 mars 2012.

Il est mis fin à la nomination de Monsieur Noureddine Ben Rejeb, conseiller des services publics en qualité de chargé de mission au cabinet de la ministre de l'environnement, à compter du 1^{er} février 2012.

Par décret n° 2012-108 du 21 mars 2012.

Il est mis fin à la nomination de monsieur Noureddine Ben Rejeb, conseiller des services publics en qualité de chef de cabinet de la ministre de l'environnement, à compter du 1^{er} février 2012.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T